

Consultation sur le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire mai 2018

L'EIAP, établissement intercommunal vaudois d'accueil parascolaire, met actuellement en consultation le cadre de référence qu'il est chargé de produire et qui est destiné à poser les critères minimaux que doivent remplir les structures d'accueil du canton pour être autorisées à déployer leur activité. Elaboré de toute évidence sans tenir compte de l'avis des milieux professionnels, son objectif annoncé de réduire les coûts à charge des communes, s'il est en soi respectable, ne peut pourtant pas se réaliser... à n'importe quel prix.

Les compétences maîtrisées par nos diplômés ne peuvent s'exercer durablement que moyennant la mise en place de conditions propres à l'exercice professionnel : nombre raisonnable d'enfants à charge, temps de présence hors enfants garanti pour la préparation de l'accueil et la coordination avec les parents et le pourtour, attribution de responsabilités correspondant aux compétences acquises dans le cadre des diverses formations professionnelles existantes pour ne citer que ces trois aspects. Le recours à des compétences professionnelles consistantes découle de l'exigence requise par les missions clairement énoncées dans l'art. 3a de la LAJE 2018 :

« outre la garde des enfants, les structures ont une mission éducative par le soutien et le développement physique, affectif et social des enfants dans un cadre favorisant <u>un accueil de qualité</u> et selon <u>un projet pédagogique adapté à leur âge et à leurs besoins</u>, ainsi qu'une mission sociale et préventive en <u>favorisant l'égalité des chances</u> et <u>l'intégration sociale</u> des enfants ».

Le cadre de référence proposé par l'EIAP n'est pas propre à garantir les conditions nécessaires à l'exercice professionnel ni à la réalisation des missions confiées. Quelques données pour illustration :

- Augmentation généralisée du nombre d'enfants par accueillant (pour chaque tranche de 12 à 15 enfants prévus dans le règlement actuel, augmentation possible de 3 à 8 enfants supplémentaires selon l'âge des enfants et les moments de la journée soit une augmentation de plus de 50% de l'effectif par accueillant!);
- Déqualification massive du personnel : possibilité d'encadrement par du personnel auxiliaire uniquement, c'est à dire sans aucune qualification professionnelle, durant des moments sensibles comme le repas de midi, les trajets de l'école à la structure, les moments d'arrivée et de départ (contact avec les parents) ou d'autres moments de la journée, considérés par l'EIAP comme présentant un niveau d'exigences pédagogiques peu élevées (sic!). Et ceci, notons le au passage, également pour les enfants de 1P et 2P alors que l'exigence actuelle pour cette tranche d'âge est que l'équipe soit constituée de 80% de professionnels au minimum (dont 2/3 formés au niveau tertiaire) et 20% d'auxiliaires au maximum (sur ce point, le commentaire de l'UCV est donc largement trompeur, qui prétend, dans sa présentation sur leur site, que le ratio éducatif aurait été soi disant augmenté pour cette tranche d'âge en particulier) :
- Aucun temps hors présence enfants garanti pour la conception et l'animation du projet pédagogique (pourtant exigé), ni pour les préparations, rencontres avec les parents, colloques, coordinations avec l'école et l'environnement;
- Aucun temps minimum garanti pour l'exercice de la direction de la structure ni garantie de dotation supplémentaire en cas d'agrandissement
- Aucun lien établi entre les titres professionnels requis (pour les quelques personnes qualifiées prévues) avec les responsabilités prescrites: aujourd'hui, dans le domaine de l'enfance, seules les formations ES préparent à la conception et à la conduite de projets, au leadership

d'équipe, à la prise de responsabilités et à la conduite d'activités. Or aucun personnel de niveau ES n'est obligatoirement requis pour l'encadrement des enfants et de la cohorte des auxiliaires prévus. Ni même pour la formation des nouveaux professionnels ES qui souhaiteraient se former dans ce secteur!

Conséquences probables pour les communes qui seraient tentées de ne s'en tenir qu'à ces prescriptions:

- Difficultés de recrutement de personnel qualifié, peu mobilisé à exercer leur métier dans un environnement professionnel qui ne s'y prête plus;
- Augmentation du personnel auxiliaire peu qualifié, peinant à prendre de la distance émotionnelle dans les situations rencontrées. Or les enfants de ces âges ont besoin de personnes compétentes pour être à leur écoute et pour agir dans des dynamiques de groupes souvent difficiles à gérer. Et également pour leur apprendre à communiquer et gérer les conflits par d'autres voies que la violence;
- Turnover et épuisement professionnel des équipes avec pour conséquences absentéisme, démotivation, stress, maltraitance, etc.;
- Diminution des possibilités de formation professionnelle de la relève par manque d'encadrement dans ce secteur insuffisamment doté, alors même que la situation de pénurie de personnel exigerait des impulsions pour l'augmentation des places de formation dans le secteur social;
- Impossibilité d'accueillir dans des conditions minimalement suffisantes les enfants à besoins spécifiques pourtant présents dans les écoles en application de la loi sur la pédagogie spécialisée (et quand bien même la loi vaudoise d'accueil de jour prescrit pour ces structures la mission de favoriser l'égalité des chances et la socialisation!);
- Impossibilité de développer les projets pourtant exigés par manque de temps et de qualifications;
- Retour en classe d'enfants stressés et peu réceptifs à l'enseignement alors même qu'on sait l'importance de moments de transition de qualité et maîtrisés pour l'adaptation des enfants aux changements;
- Insatisfaction généralisée chez les parents, constatant des prises en charge dégradées et des équipes instables, comme on peut aujourd'hui le constater dans les cantons qui n'ont que peu professionnalisé l'accueil parascolaire.

Cela est préoccupant lorsqu'on prend la mesure que le parascolaire ne se réduit pas à quelques moments furtifs intercalés entre les temps scolaires pour faire joint dans le déroulement continu de la journée. Ce sont <u>des lieux de vie où nos enfants passent beaucoup de temps</u> durant la semaine, souvent même plus de temps que dans leurs familles ou à l'école!

En dernier lieu nous invitons toutes les personnes intéressées par l'accueil du parascolaire, à découvrir le potentiel éducatif d'une structure parascolaire bien conçue et se développant dans un environnement qui en fait un instrument en faveur des enfants, de visionner le film que nous avons réalisé récemment : « Fenêtre sur l'accueil parascolaire ». Celui-ci est produit par le collectif « Vues d'ici » (es**ede**, école supérieure en éducation de l'enfance et CREDE, centre de ressources en éducation de l'enfance) et peut s'obtenir à l'adresse www.crede-vd.ch

Un film réalisé dans une optique de promotion de l'accueil parascolaire pour nos étudiants en éducation de l'enfance et les personnes intéressées, mais qui pourrait bien « devenir un film de mémoire, trace historique et nostalgique de ce qu'aura été le parascolaire disparu sous cette forme dans notre canton si les communes s'orientent dans la direction balisée par l'EIAP... »

Personne de référence :

Jean-Baptiste Dumas, directeur de l'école supérieure en éducation de l'enfance esede